



**ENGAGEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION  
 ANNUELLE DE PRÉSENCE DE L'ENFANT  
 POUR LES ACCUEILS AU MOIS ET À LONG TERME**

Entre

Département l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, Office de l'enfance et de la jeunesse, **Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement (SASLP)**

et

Les soussigné.e.s, (noms, prénoms) :

.....  
 .....

Domicilé.e.s (adresse complète) : .....

\*\*\*\*\*

1. S'engagent envers le SASLP :

- a. À respecter la législation en vigueur et notamment le règlement fixant les indemnités pour les familles d'accueil avec hébergement (RIFAH ; rs/GE J 6 25.04).
- b. Et en ce sens et conformément à l'art. 5 al. 1 RIFAH, à communiquer au SASLP, une fois par an, **avant le 15 décembre** et pour chacun des enfants placés, l'attestation de présence annuelle de l'enfant dûment complétée et signée pour les accueils au mois.

2. Sont rendu.e.s attentif.ve.s au fait que le non-retour de l'attestation annuelle dans les temps, soit avant le 15 décembre de l'année en cours, stoppera le versement de l'indemnité.

3. En cas de fausse déclaration, les soussigné.e.s s'exposent à des poursuites.

Cet engagement est valable dès sa signature et pour autant que les soussigné.e.s accueillent des enfants en tant que famille d'accueil avec hébergement conformément à l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE).

Genève, le (date) .....

Genève, le (date) .....

Signature : .....

Signature : .....